

N°8766

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

instituant une contribution étatique aux frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel pour certains clients finals et abrogeant la loi modifiée du 17 mai 2022 portant prise en charge par l'État des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel

* * *

RÉSUMÉ

Le présent projet de loi fait partie du paquet de mesures de l'Accord Tripartite du 8 juin 2026 et intervient dans le contexte des tensions géopolitiques du Moyen-Orient qui ont entraîné d'importantes perturbations des chaînes d'approvisionnement et des marchés énergétiques internationaux, se traduisant par une hausse significative des prix de l'énergie.

Dans ce contexte, le présent projet de loi vise à atténuer l'incidence de l'évolution des prix du gaz naturel sur les ménages et à soutenir leur pouvoir d'achat, en introduisant une compensation financière temporaire du coût du gaz naturel entre le 1^{er} août 2026 et le 31 décembre 2026.